

Le Président National

Décision N° DDD/ENSEMBLE/PN/MKC/2023 du ... 0.9 MAS 2023 Portant nomination d'un DIRECTEUR DU SERVICE JURIDIQUE de ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE

Le Président National de ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011, spécialement en son article 6 ;

Vu la Loi N° 04/002 du 15 mars 2004 portant Organisation et Fonctionnement des partis politiques ;

Vu l'Arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSECAC/GKM/028/2020 du 10 novembre 2020 portant enregistrement du parti politique ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE ;

Vu les statuts de Ensemble pour la République, spécialement en son article 35, Alinéa 2.4, 52 Alinéa 2.8;

Vu le procès-verbal du 18 décembre 2019 portant désignation du Président National de ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE :

Considérant la nécessité et l'urgence ;

Le Comité Directeur entendu ;

Sur proposition du Secrétaire Général de ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE ;

Décide:

Article 1er:

Est nommé Directeur du Service Juridique de ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE :

Me Laurent ONYEMBA DJONGANDEKE

Article 2:

Le Directeur du Service Juridique a rang de Secrétaire National au sein du Parti.

On est fort, ENSEMBLE

On est grand, ENSEMBLE

On gagnera, ENSEMBLE

Article 3:

Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Président National